

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 septembre 2020**, à 17 h, par visioconférence :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Monsieur Réjean Bédard se joint à la rencontre à 17 h 14.

Et est absent à cette séance:

Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

***Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.***

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et Madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2020-09-01**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-02

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 JUILLET 2020**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

**04.02 - Ressources humaines**

**04.02.01 - Demande de Stéphane Royer, préventionniste**

**04.02.02 - Transfert des tâches de coordonnateur du  
service de l'aménagement à Mathieu Turcotte**

**04.02.03 - Nomination Serge Paquet - Officier en bâtiment  
et en environnement (poste temporaire)**

**04.03 - Mandat à Odette Roy et Isabelle Jacques inc., architectes  
- Aménagement intérieur du nouveau siège social**

### **05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**06.01 - Intervention du préfet**

**06.02 - Intervention des membres des comités**

### **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

- 07.01** - Quai pour embarcations: Éco-Parc des Etchemins
- 07.02** - Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes: Production du Plateau
- 07.03** - Achat d'un véhicule utilitaire Cushman Truckster reconditionné: Club de golf coopératif de Lac-Etchemin
- 07.04** - Changement des panneaux d'acrylique de la remontée sextuple: Mont-Orignal, coopérative de solidarité
- 07.05** - Aménagement d'un nouveau stationnement et installation d'une station de lavage des embarcations: Association nautique du Lac-Etchemin
- 07.06** - Caméras de surveillance pour les infrastructures en loisirs: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
- 07.07** - Entrepôt pour équipement des loisirs: Municipalité de Saint-Cyprien
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 08.01** - Certificat de conformité - Règlement numéro 197-2020 de la municipalité de Lac-Etchemin
  - 08.02** - PRMHH : Rappel de la visite guidée à l'intention des élus (es) des MRC
  - 08.03** - Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et PGMR
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
  - 09.01** - Compagnonnage opérateur en eau potable
  - 09.02** - Centre de traitement - Système d'alarme
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 11.01** - Plan de développement du transport collectif - Demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec
  - 11.02** - Approbation du nouveau sentier motoneige au Parc régional du Massif du Sud
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
  - 14.01** - Notre-Dame-des-Pins: Mise en valeur du site du Pont couvert Perreault
- 15 - CORRESPONDANCE**
  - 15.01** - Lettre Marie-Claude Nichols porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
  - 15.02** - Changement d'appellation pour la Commission scolaire Beauce-Etchemin
  - 15.03** - Ministère des Transports - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes
  - 15.04** - SEAMO devient Focus emploi
- 16 - DIVERS**
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**2020-09-04**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE  
LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (287 647,98 \$) incluant la rémunération du personnel pour le mois de juillet et quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-dix-sept cents (494 891,77 \$) incluant la rémunération du personnel pour le mois d'août, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

**04.02 - Ressources humaines**

**04.02.01 - Demande de Stéphane Royer, préventionniste**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**2020-09-05**

**04.02.02 - Transfert des tâches de coordonnateur du service de  
l'aménagement à Mathieu Turcotte**

CONSIDÉRANT la convention collective 2018-2022;

CONSIDÉRANT l'article 4.05 et les annexes A et B de ladite convention collective prévoyant la fonction de coordination au service de l'aménagement et la prime s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste à la MRC des Etchemins, en plus de ses tâches courantes, assumait la fonction de coordonnateur au service

de l'aménagement jusqu'à son départ à la retraite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a un nouvel aménagiste depuis plus d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la salariée qui occupe actuellement la fonction de coordonnatrice au service de l'aménagement, a demandé de se concentrer uniquement à sa tâche d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins souhaite transférer les tâches rattachées à la fonction de coordonnateur à l'aménagiste en poste;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à l'employeur de déterminer tant le service que la personne à qui la prime rattachée au rôle de coordonnateur, est versée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QU'à compter du 14 septembre 2020, la salariée effectuant actuellement la fonction de coordination au service de l'aménagement, retourne à une tâche unique d'officière municipale en bâtiment et en environnement et ce, à sa demande;

QUE la fonction de coordination au service de l'aménagement soit assumée par l'aménagiste actuellement en poste et que la prime rattachée à cette fonction lui soit versée à compter du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-06

**04.02.03 - Nomination Serge Paquet - Officier en bâtiment et en environnement (poste temporaire)**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement est vacant depuis le printemps 2020;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdomadaires locaux et sur des sites web tels que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE la personne retenue suite à cette publication s'est désistée;

CONSIDÉRANT QU'il y avait urgence de pourvoir le poste temporairement afin de donner du soutien au service d'inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER, ET RÉSOLU

QUE l'embauche de Monsieur Serge Paquet soit entérinée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2.3);

QUE Monsieur Serge Paquet est entré en fonction le 13 juillet dernier, compte tenu du besoin urgent d'une ressource additionnelle au service d'inspection en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-07

**04.03 - Mandat à Odette Roy et Isabelle Jacques inc., architectes - Aménagement intérieur du nouveau siège social**

CONSIDÉRANT la nomination d'un *Comité déménagement* (Comité) par le Conseil de la MRC des Etchemins en juin 2020 afin de coordonner les différentes étapes de l'aménagement du nouveau siège social;

CONSIDÉRANT QU'une sollicitation a été faite auprès de trois firmes d'architectes afin de sonder l'intérêt à déposer une offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les informations détenues par la MRC (plans et liste des besoins) de l'édifice à réaménager ont été transmises par courriel aux trois firmes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité a procédé à l'analyse des deux offres reçues et qu'il a fait la recommandation de la firme *Odette Roy et Isabelle Jacques inc.*;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif s'est prononcé unanimement en faveur de l'offre d'Odette Roy et Isabelle Jacques inc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se prévaloir des dispositions prévues au règlement 133-19 sur la gestion contractuelle pour accorder un contrat de gré à gré inférieur au seuil obligeant de procéder par appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accueille favorablement la recommandation du Comité et du Comité administratif et accepte l'offre de services d'Odette Roy et Isabelle Jacques inc. présentée en date du 7 août 2020 pour des honoraires totaux évalués entre 25 500 \$ et 31 500 \$ avant taxes.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confie à l'architecte la coordination de la partie ingénierie du projet, c'est-à-dire d'obtenir une offre de services pour les travaux d'ingénierie à la satisfaction du Conseil et réaliser et assurer la suite du dossier avec et auprès de ce professionnel en ingénierie.

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

**06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**06.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Richard Couët a participé aux différentes rencontres suivantes;

- Tremca - projet relance;
- Conférence de presse pour les marchés publics dans la MRC;

- Inauguration aux Productions du plateau;
- Conférence de presse pour l'annonce de l'aide gouvernementale de 576 000 \$ pour les nouveaux locaux de Passion FM qui s'ajoute aux aides déjà annoncées: MRC des Etchemins 75 000 \$, MRC de Bellechasse 50 000 \$ et Municipalité de Lac-Etchemin 10 000 \$;
- Conférence de presse à Saint-Louis pour l'aide financière accordée pour la réparation du 3e et 4e Rang;
- Conférence de presse à Saint-Cyprien pour l'inauguration du parc à planche;
- Entrevue avec Jasmin Blanchette de Passion FM.

#### **06.02 - Intervention des membres des comités**

- Madame Marielle Lemieux a participé à une rencontre avec la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec pour un nouveau tracé final au Massif du Sud;
- Madame Lucie Gagnon a participé au Comité de développement stratégique des Etchemins;
- Monsieur Camil Turmel a participé à quelques rencontres du Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse;
- Monsieur René Allen a participé à une rencontre de la SADC;
- Madame Martine Boulet a participé à une rencontre du Transport collectif.

#### **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

**2020-09-08**

##### **07.01 - Quai pour embarcations: Éco-Parc des Etchemins**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le projet « Quai pour embarcations » déposé par l'Éco-Parc des Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 5 950,00 \$**

**Coût du projet : 8 570,40 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-09-09**

##### **07.02 - Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes: Production du Plateau**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du

Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Infrastructures pour le lavage et la conservation des légumes » déposé par Production du Plateau et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 5 550,00 \$**

**Coût du projet : 9 025,87 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-10

**07.03 - Achat d'un véhicule utilitaire Cushman Truckster  
reconditionné: Club de golf coopératif de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Achat d'un véhicule utilitaire Cushman Truckster reconditionné » déposé par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 11 093,89 \$**

**Coût du projet : 15 000,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-11

**07.04 - Changement des panneaux d'acrylique de la remontée  
sextuple: Mont-Original, coopérative de solidarité**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet « Changement des panneaux d'acrylique de la remontée sextuple » déposé par le Mont-Original, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 7 397,00 \$**

**Coût du projet : 21 391,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-12

**07.05 - Aménagement d'un nouveau stationnement et installation d'une station de lavage des embarcations: Association nautique du Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Aménagement d'un nouveau stationnement et installation d'une station de lavage des embarcations » déposé par l'Association nautique du Lac-Etchemin et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 7 397,00 \$**

**Coût du projet : 16 997,00 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Lac-Etchemin.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-13

**07.06 - Caméras de surveillance pour les infrastructures en loisirs: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation négative du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Caméras de surveillance pour les infrastructures en loisirs » déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit refusé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-14

**07.07 - Entrepôt pour équipement des loisirs: Municipalité de Saint-Cyprien**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE le projet « Entrepôt pour équipement des loisirs » déposé par la Municipalité de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

**Somme demandée et accordée: 7 653,51 \$**

**Coût du projet : 11 181,17 \$**

QUE le versement de la somme accordée se fera à même les enveloppes budgétaires 2020-2021 disponibles pour la Municipalité de Saint-Cyprien.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et la directrice générale, Madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE /  
URBANISME / ÉVALUATION**

2020-09-15

**08.01 - Certificat de conformité - Règlement numéro 197-2020 de la municipalité de Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 4 août 2020, le règlement numéro 197-2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 197-2020 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à

délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**08.02 - PRMHH : Rappel de la visite guidée à l'intention des élus (es) des MRC**

Un rappel est fait aux élus pour la visite guidée de milieux humides organisée par l'équipe du PRMHH.

**08.03 - Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et PGMR**

Points d'informations.

**09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

2020-09-16

**09.01 - Compagnonnage opérateur en eau potable**

ATTENDU QUE monsieur Serge Vachon a complété avec succès sa formation d'opérateur d'eau potable (OTUFD-ND - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution);

ATTENDU QUE pour obtenir son certificat de qualification il doit effectuer 450 heures de compagnonnage imposées par Emploi-Québec;

ATTENDU QUE nous avons obtenu deux offres de personnes accréditées par Emploi-Québec et que l'offre de SM-eau-Expert inc. (Stéphane Mimeault) pour les cent premières heures, d'une somme de 2 436,32 \$, est retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de compagnonnage en eau potable de SM-eau-Expert Inc. pour les cent premières heures (soumission 20-016) soumise en date du 23 juillet 2020. Une entente pour les heures restantes sera conclue plus tard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-09-17

**09.02 - Centre de traitement - Système d'alarme**

ATTENDU QUE le système d'alarme incendie présent au Centre de traitement des boues septiques est hors d'usage;

ATTENDU QU'après évaluation par un fournisseur, le filage doit être refait au complet, ce qui représente une dépense de près de 3 000 \$;

ATTENDU QU'une vérification auprès des assureurs a été faite pour valider la nécessité de garder un système d'alarme relié à une centrale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins ne procède pas à la réparation du système d'alarme incendie du Centre de traitement. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à PMT Roy Assurances afin de les informer du changement à la police. Que le Conseil de la MRC accepte de payer la surprime annuelle

de 207 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

**2020-09-18**

**11.01 - Plan de développement du transport collectif - Demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du Ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au 2/3 des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 150 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 12 000 déplacements au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2020 pour une somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 33 000 \$ en 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2020 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 150 000 \$ pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ, une contribution financière de base de 150 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2020;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé attribuable au ministère de 4 954 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-09-19**

**11.02 - Approbation du nouveau sentier motoneige au Parc régional du Massif du Sud**

ATTENDU qu'une rencontre entre la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec (FCMQ) et les MRC de Bellechasse et des Etchemins a été tenue le 9 septembre 2020 afin de présenter le nouveau tracé de motoneige aux élus municipaux représentant la Corporation d'Aménagement du Massif du Sud (CADMS);

ATTENDU qu'il n'y a plus d'enjeu de sécurité grâce à ce nouveau tracé de motoneige situé dans le Parc régional du Massif du Sud;

ATTENDU que le nouveau tracé proposé par la FCMQ a reçu l'approbation du club de motoneige Latour et du club de motoneige des Etchemins et du Parc régional du Massif du Sud;

ATTENDU que les sentiers de motoneige traversant le Massif du Sud sont des attraits touristiques majeurs pour la région Bellechasse-Etchemins.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,  
ET RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve également le nouveau tracé de motoneige proposé par la FCMQ et appuyé par les différents intervenants locaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **12 - AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun dossier.

## **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

Aucune demande.

## **14 - DEMANDE D'APPUI**

**2020-09-20**

### **14.01 - Notre-Dame-des-Pins: Mise en valeur du site du Pont couvert Perreault**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a pris connaissance de la lettre de demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins donne son appui moral à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins dans son projet de rénovation majeure du plus long pont couvert du Québec "Pont couvert Perrault".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **15 - CORRESPONDANCE**

### **15.01 - Lettre Marie-Claude Nichols porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales**

Dépôt de document.

### **15.02 - Changement d'appellation pour la Commission scolaire Beauce-Etchemin**

Dépôt de document.

### **15.03 - Ministère des Transports - Programme d'aide d'urgence au**

**transport collectif des personnes**

Dépôt de document.

**15.04 - SEAMO devient Focus emploi**

Dépôt de document.

**16 - DIVERS**

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-09-21**

**18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR  
PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 18 h 33.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

RICHARD COUËT  
PRÉFET

---

DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE